

28ème PARLEMENT DES ENFANTS

Proposition de loi visant à lutter contre la pollution des océans

**Classe de CM1/CM2 de Madame KNOBLOCH
Ecole Paul Langevin
45 800 SAINT JEAN DE BRAYE
LOIRET**

CIRCONSCRIPTION DE Monsieur le député RICHARD RAMOS

Exposé des motifs

Chaque année, environ 12 millions de tonnes de déchets ou d'emballages plastiques se retrouvent dans nos mers et nos océans. C'est l'équivalent d'un camion poubelle par minute.

Abandonnés dans la nature, la plupart des déchets parcourent des centaines de kilomètres, transportés par le vent et les cours d'eau pour finir dans les océans et parfois même jusque dans nos assiettes.

Nous sommes tous concernés car, en ville aussi, un emballage ou une bouteille en plastique dans la nature peut être transportée avec les eaux de pluie ou le vent jusqu'aux cours d'eau et risquent de finir un jour ou l'autre dans l'océan, souvent sous la forme de microplastique. En effet, 80 % des déchets retrouvés dans les océans viennent des continents.

On sait que le plastique s'accumule dans l'environnement et met des centaines d'années à se dégrader, sans vraiment disparaître. Jeter des déchets dans la nature n'est pas sans conséquence. Par exemple, un seul mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. On sait aussi qu'il faut plusieurs centaines d'années à un sac plastique pour se décomposer.

Nous avons vu que, dans les océans, cette pollution se concentre dans de grands tourbillons appelés gyres. Il existe plusieurs zones, la plus grande se situe dans le nord de l'Océan Pacifique et elle mesure 3 000 000 de km² soit 6 fois la France. On appelle ces zones le septième continent. Il est surtout constitué de microplastiques, c'est-à-dire de particules de plastique qui mesurent moins de 5 millimètres. Ces particules sont ingérées par le plancton et d'autres petits organismes dont se nourrissent les poissons et les crustacés. La moitié de la population de notre planète se nourrit de la pêche. C'est donc toute la chaîne alimentaire qui est contaminée.

Les animaux marins peuvent aussi confondre ces morceaux de plastique avec de la nourriture. Ils peuvent les blesser ou les étouffer. Un million d'oiseaux et plus de 100 000 mammifères marins meurent ainsi chaque année. 90 % des oiseaux ont des particules de plastique dans leur estomac.

Depuis quelques années, les êtres humains ont commencé à prendre conscience de ce danger et ont essayé de réduire les déchets plastique ou d'inventer des façons de le remplacer mais ce n'est pas encore suffisant. Dans notre école, nous avons constaté que le matériel que nous utilisons en classe est souvent fait de plastique (stylos, règles, cartable, tubes de colle, feutres...). Nous ne pouvons cependant pas les mettre dans la poubelle de tri de notre classe car ils doivent être intégrés dans des programmes de recyclage spécifiques.

Nous avons aussi observé au cours de nos sorties ou lors des récréations beaucoup d'emballages qui se sont envolés ou qui n'ont pas été jetés à la poubelle.

Nous sommes attristés par cette situation mais aussi déterminés à trouver des solutions pour protéger les océans car s'ils sont en danger, c'est toute notre planète qui est menacée.

Article 1

Un bac pour recycler les fournitures scolaires usagées en plastique qui ne vont pas dans les poubelles de recyclage (cartouches de stylo, feutres, compas...) doit être prévu dans toutes les écoles. Une entreprise ou les services de la mairie passent les collecter au moins deux fois par an.

article 2

La population doit être informée régulièrement et sensibilisée à la pollution des océans et aux dangers pour la biodiversité marine. Cela peut être fait sous la forme d'une campagne d'affichage dans les villes ou aux abords des plages et du littoral (abribus, panneaux d'affichages publicitaires, expositions).

Article 3

Lors de la journée mondiale des océans le 8 juin, des actions autour de la lutte contre la pollution des océans sont menées dans les écoles (concours de ramassage des déchets autour de l'école, interventions d'associations qui luttent contre la pollution marine, sensibilisation à la protection des océans, affiches créées par les élèves, exposés ...)

article 4

Chaque commune doit signaler autour de grilles d'évacuation des eaux de pluie ou près des cours d'eau que « La mer commence ici... » pour informer ses habitants que la pollution des océans ne débute pas que sur le littoral.